

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.02/08

Utilisation de l'ARTsenal

Mme Francine Chollet, PS

Le Conseil communal peut répondre comme suit aux différentes questions posées par le groupe PS :

En ce qui concerne le rez-de-chaussée, il est régulièrement occupé par des expositions mises sur pied par le CCRD et permettant, en priorité, à de jeunes talents de s'exprimer. Une fois par année, la Galerie Paul-Bovée utilise cet espace pour l'organisation d'une rétrospective consacrée à un artiste jurassien ou étranger. La mise à disposition de la galerie de l'ARTsenal au CCRD fait l'objet d'une convention qui est annexée à la présente réponse.

Si, durant la saison d'exposition 2006/2007, les manifestations ne se sont pas suivies de manière régulière en raison de problème de santé de plusieurs employés du CCRD, actuellement tout est rentré dans l'ordre et un programme sera prochainement publié.

La Galerie Paul-Bovée a d'ores et déjà planifié ses expositions jusqu'en automne 2009.

Pour ce qui concerne l'Espace-Jeunes, l'année 2007 peut être qualifiée de réussite autant sur le plan de la fréquentation que sur le plan de l'organisation. Pour étayer notre affirmation, nous vous renvoyons à l'extrait du rapport du Conseil municipal concernant l'activité générale de l'Administration communale qui est annexé à la réponse.

Pour l'Espace Création, nous estimons qu'il pourrait être encore mieux utilisé. Le plan d'occupation est joint et on peut aisément se rendre compte qu'il reste des disponibilités. Il faut préciser que quelques demandes sont en cours. Le Service culture et sports attend l'horaire de l'Ecole de culture générale pour la prochaine année scolaire avant de répondre aux demandes.

Il est important également de souligner que les troupes de théâtre utilisent cet espace de manière intermittente, c'est-à-dire uniquement quand elles sont en répétition d'une création qui sera présentée publiquement. Cette pratique n'est pas simple à introduire dans une planification.

Nous nous devons de signaler un regret important : les Funambules, qui avaient un représentant dans le cadre du groupe d'études, de la commission de construction, et qui étaient le principal requérant à l'époque, ont renoncé à ce lieu en raison des conditions de location. Ces dernières avaient pourtant été discutées et avalisées par tous les membres de la commission de construction. Nous les joignons également en annexe.

En conclusion, on peut affirmer que les locaux réalisés en 2004 répondent à des besoins concrets et que nous devons encore tout mettre en œuvre afin de louer de manière plus régulière l'Espace Création.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Gilles Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 13 mai 2008